



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-06060

PUBLIÉ LE 26 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-06-24-00002 - 2024-06_DOMICI (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-06-24-00002

2024-06_DOMICI

ARRÊTÉ
portant agrément pour l'activité de domiciliation d'entreprises

N° 2024/16

Le sous-préfet de Chinon

Vu la directive 2005/60/CE du parlement et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

Vu le code de commerce, notamment les articles L123-10 à L123-11-8 et R123-166-1 à R123-171 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L561-2, L561-37 à L561-43 et R561-39 à R561-50 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment ses articles 9 et 20 ;

Vu le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2024, donnant délégation de signature à M. SAINT-CRICQ Guillaume, sous-préfet de Chinon par intérim ;

Vu le dossier de demande d'agrément prévu à l'article L123-11-3 du code de commerce, présenté par Mme Mélanie BERTHON, agissant pour le compte de la société DOM'ICI (SIRET 477 565 683), en qualité de dirigeante, du 24 juin 2024 ;

Considérant que la société DOM'ICI sise 156 rue des Déportés, 45200 MONTARGIS met à disposition des personnes domiciliées au sein de son établissement secondaire 57 rue Auguste Chevallier, 37000 TOURS, des locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise qui s'y domicilie ainsi que la tenue de la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements, conformément à l'article R. 123-168 du code du commerce ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}: La société DOM'ICI, est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation commerciale dans les locaux de son établissement secondaire situé 57 rue Auguste Chevallier, 37000 TOURS, pour

1, rue Philippe de Commines
37501 Chinon cedex
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : sp-chinon@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

une durée de 6 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Le renouvellement pourra être sollicité deux mois avant ce terme.

Article 2 : Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R123-166-2 du code de commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise de domiciliation seront portés à la connaissance du préfet, dans les conditions prévues à l'article R123-166-4 du même code.

Article 3 : Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R123-166-2 du code de commerce ne seront plus respectées, l'agrément sera suspendu ou retiré.

Article 4 : M. le sous-préfet de l'arrondissement de Chinon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administrations de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'Économie, des finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Chinon, le 24 juin 2024

Le sous-préfet par intérim

[signé]

Guillaume SAINT-CRICQ

1 rue Philippe de Commines
37501 Chinon cedex
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr